



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Près de 15.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général ad interim

25/2025



Bruxelles, le 23 juin 2025

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DE LA
DG HR ET DU PMO
DU 16 JUIN 2025 À BRUXELLES**

Présences :

DG HR : F. MORENO MADRID, Chef d'unité HR.D.3, R. HENOUMONT, A. LENGLET

PMO : Chr. LEVASSEUR, Directeur

PMO.2 : J. VAN DEYCK, Chef d'unité, A. VIEJO OTERO, M. VINCK

PMO.3 : A. LEROY, Chef d'unité, F. de ALMEIDA GOMES, R. ROTTER

AIACE : D. DESHAYES, Présidente, P. CARVOUNIS, Vice-président, D. HESPEL

Secrétaire général ad interim

La Présidente ouvre la réunion de l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux représentants de la DG HR et du PMO. Elle remercie par avance les interprètes.

DG HR

F. Moreno Madrid excuse la présence de S. Quest et S. Panter. Il se félicite de la collaboration constructive avec l'AIACE, notamment la participation aux tests dans le cadre des projets pilote.

Accompagnement des handicapés : F. Moreno Madrid explique que trois services sont concernés : l'équipe psycho-sociale du Service médical qui s'occupe de l'accompagnement par rapport à la procédure de mis en invalidité, le Bureau des départs et l'unité D3 quand la personne est en situation de handicap. Un projet pilote a été lancé pour réexaminer la procédure. La Présidente explique que le souci est d'être proactif à l'égard des personnes en invalidité et pas seulement d'attendre qu'ils fassent appel au secteur.

Back to school : F. Moreno Madrid explique que les pensionnés sont les meilleurs ambassadeurs de l'Europe. Il n'y a pas de solution immédiate pour l'accès aux informations, mais une solution structurelle est à l'étude. Entretemps, les informations sont envoyées par courriel.

Augmentation de la subvention : la Présidente accepte la demande de la DG HR de lui fournir un nombre de bénévoles sociaux et le nombre de personnes aidées pour justifier la demande. Le PE a spontanément offert d'augmenter sa contribution.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Pologne - Portugal – Suomi/Finland – Sverige – Tchèque- United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, VM18 03/13, 1049 Bruxelles-Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise: 0408999411

Préparation à la retraite : l'unité D3 met en œuvre un programme 5 ans avant la retraite, 3 ans avant et 1 an avant, en collaboration avec le PMO. Ces formations seront accessibles en ligne et peuvent être consultées a posteriori.

L'unité D3 a publié un dépliant avec toutes les informations nécessaires lors de l'arrivée des nouveaux recrutés à Bruxelles. Elle souhaite faire la même chose pour les départs afin de se préparer au retour – le cas échéant – dans le pays d'origine. Cela se fera par section en collaboration avec l'AIACE.

En réponse aux questions et interventions des participants, il explique qu'il y a entre 300 et 400 contrats d'active senior par an, mais qu'il n'y a pas de base de données permettant de croiser les offres et les demandes. Le support social se limite à la gestion des dettes, mais n'accorde pas de crédits. S'agissant des bureaux pour l'AIACE dans les Représentations, le principe est maintenu, mais la DG COMM est en train de refondre sa politique immobilière. Une participante souhaiterait que les pensionnés soient admis aux formations pour les actifs dans la mesure des disponibilités.

C. Popotas signale l'adoption du Règlement 327/2025 relatif à l'espace européen des données de santé. Ce règlement est censé couvrir 100% de la population de l'UE mais exclut explicitement les fonctionnaires et agents de l'UE.

PMO

Chr. Levasseur, Directeur du PMO, déclare que le PMO est au service des usagers. La population est en augmentation constante, surtout dans les autres institutions et dans les agences. Les actifs et ayant droit sont passés de 142.000 en 2019 à 152.000 en 2024 ; les post actifs de 37.000 à 45.000. Le volume des activités est en forte hausse : le PMO a traité 3,6 millions de lignes par rapport à 3,4 millions en 2023 (6% d'augmentation). Mais les effectifs n'augmentant pas en proportion du volume, d'où un recours accru à la numérisation. Un défi du PMO est donc de gérer la croissance des volumes.

S'agissant des accords avec les autorités nationales :

En Belgique MyCareNet est prêt en principe pour les généralistes et les spécialistes. Ensuite viendront les dentistes et les pharmaciens. Une communication sera envoyée bientôt pour une mise en service avant la fin de l'année. Il a fallu résoudre le problème de la protection des données et trouver la base juridique adéquate. L'inscription se fera sur base volontaire à l'aide du numéro national.

Au Luxembourg, on prévoit un accord avec la fédération des hôpitaux prévoyant une prise en charge automatique ; il devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année. En outre, on étudie une tarification plus fine qui ne serait plus basée sur le prix moyen.

En Italie : l'analyse du projet d'accord octroyant l'accès au système national de soins de santé se poursuit. Par ailleurs, des accords bilatéraux ont été conclus avec des hôpitaux, dont 11 pour le dépistage, prévoyant des prix plus corrects.

Les coefficients d'égalité vont être adaptés au 1/1/2025 avec l'accord du CGAM ; il y aura des augmentations, mais aucune baisse.

Les DGE sont au stade d'ébauche d'un premier projet ; l'objectif est d'obtenir des taux corrects (après l'augmentation de 5 plafonds en 2023), car l'inflation augmente et les taux réels diminuent.

Une simplification des autorisations préalables est à l'étude, car actuellement elles causent beaucoup de travail.

Il faut veiller à la stabilité du régime et préserver sa pérennité. Les dépenses se montent à 460 millions, les recettes à 461 ; la réserve est de 350 à 400 millions. Il faut maintenir l'équation pour l'avenir, des consultations vont débiter en septembre.

S'agissant de l'abolition du SMS comme moyen d'indentification, il y avait en février encore 11.500 utilisateurs, en juin il en reste 3.800. Il est peut-être envisageable de prolonger légèrement le délai du 30 juin. Chr. Levasseur remercie l'AIACE pour sa contribution massive à cette opération.

Staff Matters Portal : le nouveau portail pour les pensionnés a été lancé, qui remplacera My IntraComm. Ce dernier restera accessible jusque fin août. Le nouveau portail est accessible également via MyRemote.

Dépistage : problème de la date du dernier examen : le bug a été réglé !

Frais bancaires indus au Danemark et en Grèce : c'est la responsabilité de la DG BUDG. Les contrats avec les banques sous-traitantes sont d'une durée de 4 ans. Il est envisagé de rembourser les frais aux Danemark, mais comment ? En Grèce, le problème provient de la relation entre la banque et le client. Une réunion avec la DG BUDG et l'AIACE sera planifiée prochainement.

J. Van Deyck, chef d'unité PMO.2 Pensions, explique que son unité fixe les droits et paie. Il remercie l'AIACE pour la collaboration aux tests visant à définir les besoins des pensionnés. M. Vinck partira à la retraite le 1/8/2025.

La Présidente remercie tous les participants et les interprètes et lève la séance. Elle invite les participants qui se sont inscrits pour le déjeuner-buffet offert par l'AIACE à se rendre au 5^{ème} étage.

Didier HESPEL